l'augmentation de notre population durant la période écoulée de 1881 à 1891, alors, même, que nos énumérateurs firent entrer dans leurs rapports un grand nombre d'absents. L'augmentation de la population constatée par ce recensement ne s'élevait qu'à 500,000 âmes, tandis que notre dernier recensement nous donne, comme je l'ai dit, une augmentation de 1,789,000 âmes. Voilà certainement un résultat dont le parti libéral n'a pas aujourd'hui à rougir.

Je remarque que le nouveau gouvernement désire beaucoup la mise en vigueur d'un certain bill adopté par le Sénat, lors de la dernière session, après en avoir fait une étude approfondie-et je ne vois aucune objection à la chose. La Chambre des communes eût bien mieux fait d'adopter elle-même ce bill que de consacrer les derniers mois de la dernière session à discourir sur des sujets moins importants. Le paragraphe du discours du Trône se rapportant à ce sujet indique ce que le gouvernement actuel se propose de faire; mais dans le bill auquel je viens de faire allusion, l'ex-gouvernement se réservait le droit de faire un essai pour voir s'il pourrait ou non administrer les élévateurs de manière à satisfaire les gens du Nord-Ouest et cela sans s'imposer l'obligation de dépenser des millions pour l'achat de ces élévateurs. Je ne veux pas dire qu'assumer le contrôle et la direction des élévateurs n'est pas une bonne politique. Comme on l'a fait remarquer, lors de la dernière session, il sera peut-être nécessaire d'y recourir; mais je dis qu'il serait plus prudent de commencer d'abord par un essai, avant d'engager le pays dans de très grandes dépenses dont le résultat sera peutêtre, bien différent de celui que le gouvernement actuel semble en attendre.

Quand à d'autres propositions du discours du Trône je les approuve entièrement. Je crois, en effet, qu'il est à propos que tous les efforts possibles soient faits pour la conservation de la fertilité du sol et l'encouragement de l'agriculture. Toute mesure prise à cette fin, si e'le est intelligemment conçue et appliquée, recevra toujours mon appui, ainsi que celui—puis-je dire, des autres membres de la gauche du Sénat. Mais tout ce qui est promis et tout ce qui sera fait sur ce sujet, ne sera rien autre chose que la continuation du travail déjà commencé et habilement exécuté par

mon honorable ami, M. Fisher, durant la période écoulée sous son administration comme ministre de l'Agriculture. Si le gouvernement actuel s'acquitte de ses devoirs sur ce point aussi bien que l'a fait son prédécesseur, et obtient d'aussi bons réusultats que ceux obenus par ce dernier, je lui donnerai certainement ma cordiale adhésion. Je regrette, cependant, de remarquer une proposition qui est spécieuse à première vue, mais qui requerra une grande attention. Cette proposition a pour objet de coopérer avec les autres provinces séparément à la construction de chemins vicinaux. Or, c'est une chose qui, dans certaines circonstances peut, ou ne saurait être avantageuse au pays; mais mes honorables amis n'ont pas fait la moindre allusion à certains faits très importants qui mériteront la plus sérieuse attention du Sénat lorsque ce projet sera déposé devant lui.

Quiconque connaît quelque peu les conditions économiques du Canada savent parfaitement bien que certaines provinces s'imposent actuellement de très lourdes taxes pour des fins locales et municipales, tandis que d'autres se taxent très peu pour cet objet. Il y a aussi plusieurs provinces qui contribuent beaucoup plus que d'autres à l'alimentation du trésor fédéral. Je veux bien que les provinces riches contribuent au revenu fédéral en proportion de leurs ressources; mais il ne me semble pas qu'il soit également raisonnable que des provinces comme le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Anglaise, qui se sont déjà taxées lourdement pour des fins municipales, et qui versent déjà dans le trésor fédéral des sommes excédant beaucoup plus le chiffre proportionné à leur population, que ne le fait la contribrtion de toute autre province au même trésor, soient forcées de s'imposer de lourdes charges additionnelles pour les chemins et cela au bénéfice d'autre provinces qui n'ont jamais voulu se taxer pour des fins municipales. C'est pourquoi je doute fort qu'il soit opportun d'appliquer à une fin commune les revenus fédéraux et provinciaux plus que la chose n'a été faite jusqu'à présent. Ceux qui se rappellent les circonstances dans lesquelles notre confédération a été fondée, savent que la pra-